

ARRÊTÉ

**portant délégation de signature pour
l'Unité Thérapeutique Expérimentale -
UTE Veil**

DAJ-2022.11.16.283

La Présidente de Nantes Université,

VU le Code de l'Education ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

VU l'élection de Madame Carine BERNAULT en tant que Présidente de Nantes Université au Conseil d'Administration du 16 décembre 2021 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1

Délégation de signature est consentie en tant qu'ordonnateurs délégués à **Madame Anne BESSARD**, Ingénieur d'études, à **Madame Angèle GOIS**, Ingénieur d'études, Responsables scientifiques de l'Unité Thérapeutique Expérimentale Bâtiment Veil – UTE Veil, et à **Madame Marie LIABEUF**, Ingénieur de recherche contractuelle, Coordinatrice plateaux expérimentaux en santé, pour les engagements et l'émission des bons de commande, factures de vente, factures d'achat, liste des pièces permettant d'attester du service fait, virement et réajustement de crédits, les ordres de mission (pour l'étranger : sous réserve de l'obtention préalable, auprès du Pôle Santé, d'une autorisation d'absence) et états de frais relevant des activités de l'UTE Veil, dans la limite de 5 000 euros HT et dans le respect de la procédure adaptée des marchés publics.

ARTICLE 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa transmission à la Rectrice, Chancelière des Universités et de sa publication. Elles prendront fin en même temps que le mandat de la délégante ou des fonctions des délégataires au titre desquelles la présente délégation est consentie.

ARTICLE 3

Les actes signés au titre de la présente délégation doivent faire l'objet d'un rendu compte à la Présidente de Nantes Université.

ARTICLE 4

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché dans la composante, et en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers.

ARTICLE 5

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 2 Décembre 2022

Vu et pris connaissance

Le 31/01/23

Les Délégués,

La Déléguée


Carine BERNAUT

Présidente de Nantes Université

Anne BESSARD

Responsable de l'Unité Thérapeutique
Expérimentale Veil



Angèle GOIS

Responsable de l'Unité Thérapeutique
Expérimentale Veil



Marie LIABEUF

Coordinatrice plateaux expérimentaux en santé



Transmis au Recteur le 06/12/2022

Affiché le 07/12/2022